

Edito

Le vote du budget est l'une des étapes les plus importantes de la vie d'une commune.

Sous la houlette d'Alain LAFONTANA, 1^{er} adjoint en charge des Finances, cet exercice s'est déroulé le mercredi 30 mars.

A BONNETAN comme dans toutes les collectivités territoriales françaises, le processus de baisse importante des dotations de l'Etat jumelé à une augmentation régulière des charges incompressibles nous contraignent à une gestion financière stricte.

Heureusement, la politique prudente et raisonnée menée depuis plusieurs années nous permet d'envisager sereinement l'avenir, avec un taux d'endettement quasiment nul.

La pression fiscale ne sera pas augmentée en 2016 et les promesses faites seront tenues.

L'école, la voirie, l'éclairage public, la vie associative, le social, ... en 2016 comme les années précédentes, tous ces sujets seront l'objet de toute notre attention.

Alain BARGUE

Prochain Conseil Municipal

**Le Jeudi 26 Mai 2016
à 20 heures**

Résumé de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2016

Présence de Monsieur PATIES, receveur à la trésorerie de Cenon

Absents excusés : Monsieur DERUE (pouvoir donné à Madame LASSOUDIÈRE)

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016 : Approbation à l'unanimité après quelques rectifications orthographiques et modification page 4, ligne 15 : reporter le montant de la subvention du conseil général de 1601,88 € dans la colonne HT.

2 - Vote du compte administratif 2015 : Monsieur LAFONTANA rappelle l'existence du plan de redressement national des comptes publics sur une période de 2014 à 2017 qui se traduit pour 2016 par une baisse de l'ensemble des dotations versées aux communes et par une augmentation de notre contribution au Fond National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (la fiscalité de notre commune étant peu élevée).

Situation constatée fin 2015 :

Investissement : Recettes 179 115,24€

Dépenses 95 929,14€

Excédent d'investissement de l'exercice : 83 186,10€

Résultat de clôture 2015 : **75 541,23€** (rappel résultat 2014 : -7.644,87€)

Fonctionnement : Recettes 506 489,26€

Dépenses 431 462,28€

Excédent de fonctionnement de clôture : 75 026,98€

Résultat de clôture 2015 : **417 566,99€** (rappel résultat 2014 : 342 540,01€)

Sous la présidence de Monsieur DAMEME et en l'absence de Monsieur BARGUE le compte administratif est voté à l'unanimité)

3 - Vote du compte de gestion 2015 : Monsieur PATIES dresse une analyse de la gestion de la commune. Il constate que ce ne sont pas les charges qui sont trop importantes (comparativement aux autres communes similaires) mais les produits peu élevés. La commune a une capacité d'autofinancement importante (fond de roulement de 490000€). L'orientation conseillée est de densifier la base imposable (délivrer des Certificats d'Urbanisme, augmenter les taux d'imposition).

Le Receveur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015.

4 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2015 : Le résultat de la section d'investissement de l'exercice est excédentaire de 75 541,23€. De ce fait, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le report de la totalité du résultat de la section fonctionnement de 471 566,99€ à la section fonctionnement du budget 2016.

5 - Vote des taux d'imposition 2016 : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux pour 2016.

6 - Vote des subventions 2016 : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le report de l'ensemble des subventions versées aux associations.

L'Association des Familles
Et Sport Nature Bonnetan

remercient l'ensemble des
personnes qui ont contribué au
succès du vide-grenier organisé les
30 et 31 janvier 2016

L'Association des Familles
Se réjouit du succès de la bourse
aux livres, jouets et vêtements
organisée les 5 et 6 février 2016.
Et remercie l'ensemble des
personnes qui ont aidé

*L'arrivée des beaux jours
s'accompagne souvent d'un
engouement pour prendre soin de
sa maison et de son jardin.
Mais veillons tout de même à ne
pas déranger ses voisins !*

Horaires de jardinage
et de bricolage

Jours ouvrables :

8h30-12h30 | 14h30 - 19h30

Samedi : 9h - 12h | 15h - 19h

Dimanches, Fériés : 10h - 12h

RAPPEL INSCRIPTION ECOLE

Pour toute nouvelle inscription à
l'école Chante Rainette pour la
rentrée 2016-2017, veuillez retirer
rapidement un dossier d'inscription
en Mairie.

Informations disponibles sur le site
Bonnetan.fr

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal
du 30 Mars 2016 (suite)

7 – Vote du budget primitif : Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité, s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de: 846 067,91€ pour la section de fonctionnement et 370 000€ pour la section d'investissement.

8 – Vote du compte administratif 2015 – budget annexe (assainissement collectif) : Les résultats cumulés (report 2014 + résultat de l'exercice) sont : section de fonctionnement 60 941,98€ et section d'investissement 48 691,93€.

Sous la présidence de Monsieur DAMEME et en l'absence de Monsieur BARGUE, le compte administratif du budget annexe 2015 est voté à l'unanimité.

9 – Vote du compte de gestion 2015 – budget annexe : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2015.

10 – Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – Budget annexe : La totalité de l'excédent 2015 de 60 941,98€ est reporté à la section fonctionnement du budget 2016.

11 – Vote du budget primitif 2016 - budget annexe : Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

12 – Indemnités des Maires, Adjointes et Conseillers délégués : L'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat est venu mettre un terme à la possibilité pour le Conseil Municipal de moduler l'indemnité du maire dans les communes de moins de 1000 habitants. Depuis plusieurs mandats, les élus de la commune de Bonnetan pour permettre la mise en place de conseillers délégués percevant une petite indemnité de fonction, finançaient cette mesure en diminuant les indemnités du maire et des adjoints.

Dorénavant, le financement d'une telle mesure se fera sur la dotation strictement réservée aux adjoints. Ces derniers acceptent de réduire leur indemnité pour financer celle des conseillers délégués en restant dans la même enveloppe globale. Le Conseil Municipal regrette qu'aucune explication ne soit portée sur les raisons de cette mesure et que son application s'impose en cours de mandat. (Avant/Actuellement : Maire 950,30€/1052,12€, Adjointes 246,06€/230,35€ et Délégués 152,72€ :142,98€)

Vote : 8 abstentions, 5 pour et 0 contre.

13 - Participation pour Voirie et Réseaux Chemin de Couture : Compte-tenu des frais à la charge de la commune pour l'extension du réseau électrique lié à de nouvelles constructions, la taxe PVR sera appliquée chemin de Couture.

14 – Nouveaux Statuts du SIAEPANC : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat qui propose d'acquiescer la compétence Assainissement Collectif en plus de celles actuelles Eau Potable et Assainissement Non Collectif.

15 – Convention d'utilisation de deux salles à Tresses : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature par le Maire de la Convention d'utilisation d'une salle multi-activités et d'une salle socio-culturelle, en projet de construction sur Tresses.

16 – Choix d'un bureau d'études pour la déclaration de projet (bâtiments rue de la Merci) et mise en conformité du PLU. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à 8 voix pour et 5 abstentions.

17 – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux rue de la Merci : Orange a établi un devis de 23 800 € HT. Autorisation donnée au Maire à l'unanimité pour faire une demande de subvention.

18 – Avis sur schéma de mutualisation de la Communauté de Communes : La CDC demande à chaque commune de valider ce schéma avant le 1^{er} mai 2016. Le Conseil Municipal approuve cette démarche de mutualisation perçue comme un vecteur de développement mais émet des réserves sur plusieurs points : Sur la présentation, le rapport ne met pas suffisamment en exergue les orientations politiques, il serait souhaitable d'afficher clairement et de façon synthétique les axes stratégiques du projet de mutualisation. Sur la démarche, l'action du Groupe de travail "Stratégie de la Mutualisation" (GTSM) paraît assez superficielle et il est demandé de préciser son rôle ainsi que d'établir un planning sur l'avancée de ses actions. Sur le schéma, les élus déplorent de ne pas avoir été sollicités directement à l'élaboration du schéma de mutualisation dans un principe de co-construction.